

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le jeudi 25 octobre 2012 à 9 h 30 par conférence téléphonique.

Sont présents

M. Gérald Tremblay, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sammy Forcillo, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Michel Gilbert, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;
M. Luis Miranda, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne.

N'a pu assister

M. Gilles Vaillancourt*, maire de la Ville de Laval.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

CE12-155

ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 7.5. concernant la présidence de la Commission du transport.

CE12-156

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 OCTOBRE 2012

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2012.

CE12-157

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de madame Suzy Peate en qualité de conseillère en recherche pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.



CE12-158 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de monsieur François Desrochers en qualité de conseiller en recherche pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE12-159 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ANALYSTE-RÉDACTEUR TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de monsieur Benjamin Gillis en qualité d'analyste-rédacteur pour une durée d'un an aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE12-160 RÈGLEMENT 162-22 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver le règlement 162-22 de la MRC de Marguerite-D'Youville modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage érablière commerciale dans l'affectation agricole sur le territoire de la ville de Sainte-Julie puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE12-161 RÈGLEMENT S-192 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE MIRABEL

Il est résolu de recommander au Conseil

De désapprouver le règlement S-192 de la MRC de Mirabel modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir une aire d'extraction à même une partie de l'aire d'affectation rurale puisqu'il n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement à l'égard des éléments suivants :

Le territoire de l'agrandissement projeté est situé à l'intérieur d'un bois et corridor forestier d'intérêt métropolitain et le règlement ne respecte pas les critères 3.1.1 et 3.1.3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il n'identifie pas les bois et les corridors forestiers métropolitains et les aires boisées et qu'il ne définit pas les usages compatibles et les mesures pour assurer la protection du couvert boisé ;

Le territoire de l'agrandissement projeté comporte des milieux humides et le règlement ne respecte pas les critères 3.1.2 et 3.1.4 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il n'identifie pas et ne caractérise pas les milieux humides de plus de 0,3 hectare et qu'il ne demande pas à la ville de se doter d'un plan de conservation ;

.../3



CE12-161
suite

Le territoire de l'agrandissement projeté comporte un lac et un cours d'eau et le règlement ne respecte pas le critère 3.2.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisque les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vigueur n'y sont pas intégrées.

D'inviter la municipalité régionale de comté à réviser la modification proposée de son schéma et y intégrer les éléments de concordance requis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement particulièrement à l'égard de la caractérisation des milieux humides, la protection des bois et corridors forestiers et la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en vue d'en assurer la conformité avec le plan métropolitain et de permettre au Conseil de l'approuver.

M. Robitaille inscrit son abstention.

CE12-162

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT
L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE POUR LA RÉGION
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission de l'aménagement concernant la stratégie immobilière pour la région métropolitaine de Montréal ;

D'adopter la stratégie immobilière pour la région métropolitaine de Montréal recommandée par la Commission ;

De donner mandat au directeur général d'effectuer les représentations requises auprès du gouvernement du Québec pour appuyer la mise en place de cette stratégie.

CE12-163

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE
SUR L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE 2013

Il est résolu d'adjuger à la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. le contrat pour l'organisation du colloque sur l'économie métropolitaine 2013 selon les termes et conditions de sa soumission à la suite de l'appel d'offres public numéro DE-2012-01 autorisé par la résolution numéro CE12-139, pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000,00 \$) taxes en sus, et d'autoriser la signature par le directeur général de tous les documents requis pour y donner effet.

CE12-164

MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant la tenue d'une consultation publique sur le projet de modification des normes sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques au *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux*.



CE12-170

PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

Il est résolu de recommander au Conseil de désigner M. Guy Pilon à titre de président de la Commission du transport en remplacement de M. Paul Larocque qui demeure membre de la commission.

CE12-171

CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL POUR L'ADOPTION DU BUDGET

Il est résolu de convoquer une séance extraordinaire du Conseil le 15 novembre 2012 à 10 heures pour l'adoption du budget de l'exercice financier 2013 et de déplacer à 10 h 15 la tenue de la séance ordinaire du Conseil fixée à cette date.

CE12-172

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2012 À 10 h 15

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 15 novembre 2012 en y ajoutant le dossier de la présidence de la Commission du transport.

Documents déposés

- Lettre datée du 3 octobre 2012, adressée à Mme Nicole Léger, ministre responsable de la région de Laurentides, par le maire de la Ville de Mirabel, M. Hubert Meilleur.
 - Lettre datée du 23 octobre 2012, adressée au directeur général de la Communauté par le directeur général de la Table des préfets et élus de la couronne Sud, M. Sébastien Gagnon, concernant les commissions.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 10.

Les résolutions numéros CE12-155 à CE12-172 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline St-Hilaire
Vice-présidente

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Gilles Vaillancourt a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.